



Assemblée générale

Distr. générale
13 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2002-2003

Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Incidences du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 sur le budget-programme

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences du projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1 sur le budget-programme (A/C.5/56/38), que le Secrétaire général a présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
2. Le texte des paragraphes 12, 13 et 14 du projet de résolution est reproduit au paragraphe 1 de l'état.
3. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2 de celui-ci, les demandes formulées aux paragraphes 12, 13 et 14 du projet de résolution sont liées au programme 19 (Droits de l'homme) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et au chapitre 22 (Droits de l'homme) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
4. Les activités qu'entraînerait la mise en oeuvre de ces demandes, qui sont indiquées au paragraphe 3 de l'état, seraient notamment les suivantes :
 - a) Création d'un groupe antidiscrimination, qui comprendrait trois postes d'administrateur (1 P-5 et 2 P-3) et un poste d'agent des services généraux;
 - b) Convocation de trois réunions de cinq experts indépendants de renom (deux en 2002 et une en 2003, à Genève);



c) Convocation de cinq réunions régionales d'experts (deux en 2002, l'une en Amérique latine et l'autre en Afrique, et trois en 2003 – pour l'Asie, l'Europe orientale et les États qui sont membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

5. La modification qu'il faudrait apporter au texte explicatif du chapitre 22 du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 est indiquée au paragraphe 4 de l'état. Le Comité a été informé, sur sa demande, que la description de cette modification fournit toutes les précisions voulues relativement à la référence qui est faite, au paragraphe 67 de l'annexe I de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale, aux résultats de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

6. Le Comité consultatif a reçu, sur sa demande, des informations sur la structure provisoire du Groupe antidiscrimination et la ventilation des dépenses qu'entraîneraient les cinq réunions régionales d'experts susmentionnées. (Voir les annexes au présent rapport.)

7. Le Comité consultatif a été informé de l'état des contributions volontaires à la Conférence mondiale, qui est le suivant : les contributions s'élèvent à 7 902 461 dollars, les dépenses à 7 621 840 dollars et le solde, par conséquent, à 280 621 dollars.

8. Comme l'indique le tableau figurant au paragraphe 5 de l'état, le montant des dépenses supplémentaires s'élèverait à 1 178 700 dollars, dont 1 074 800 dollars au chapitre 22 (Droits de l'homme) et 103 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [montant qui devrait être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)].

9. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, dans le cas où elle adopterait le projet de résolution A/C.3/56/L.84/Rev.1, les dépenses supplémentaires à engager n'excéderaient pas 1 074 800 dollars au chapitre 22 (Droits de l'homme) et 103 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 [montants qui devraient être compensés par l'inscription de montants équivalents au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)], et qu'elle examinerait les demandes de crédits supplémentaires conformément aux modalités d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve prévues dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Il convient de signaler à cet égard que le projet de résolution devant être adopté en mars 2002 et appliqué sans délai, il faudrait autoriser l'ouverture des crédits recommandés lors de la présente partie de la reprise de la session, ce qui signifie que les demandes de crédits supplémentaires correspondants seraient examinées pendant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

10. Le Comité consultatif recommande également que l'on veille, chaque fois que possible, à compléter le financement des travaux du Groupe antidiscrimination et des autres activités concernant le suivi de la Conférence par des contributions volontaires.

Annexe I

Ventilation des dépenses qu'entraîneraient les cinq réunions régionales

(En dollars des États-Unis)

	<i>Nombre d'experts</i>	<i>Nombre de jours de réunion</i>	<i>Frais de voyage par avion</i>	<i>Taxes d'aéroport</i>	<i>Indemnités journalières de subsistance</i>	Montant total des dépenses
Experts régionaux	10	5 par réunion	151 000 ^a	5 400 ^b	122 600 ^c	279 100
Experts de renom	5	5 par réunion	112 500 ^d	2 700 ^b	61 300 ^c	176 500
Total			263 500	8 100	183 900	455 600

^a À raison d'une moyenne de 3 000 dollars par voyage à l'intérieur de la région.

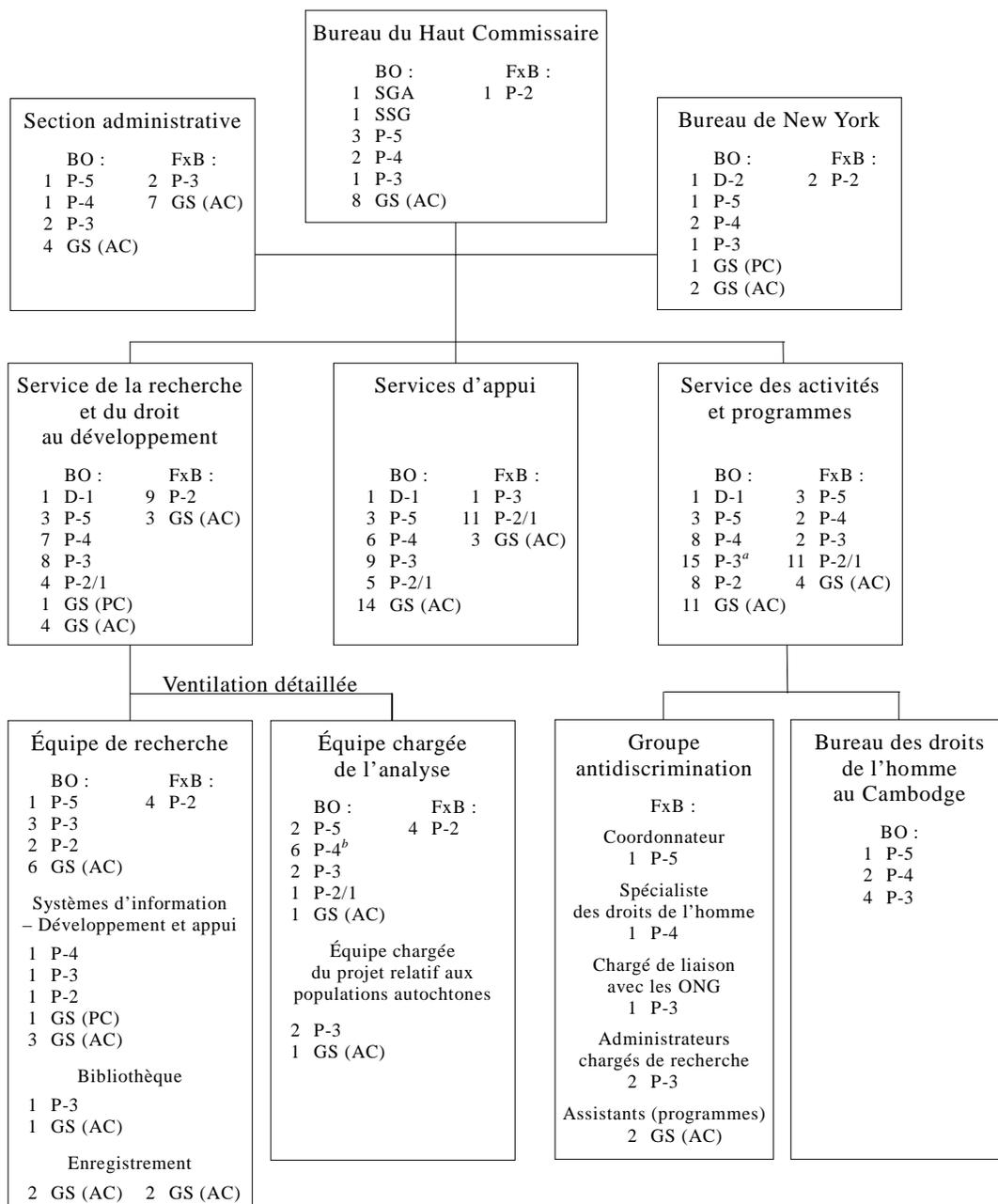
^b À raison de 108 dollars par voyage.

^c À raison de 250 dollars par jour en moyenne (auxquels s'ajoutent 40 % de ce montant pour les experts de renom).

^d À raison de 4 500 dollars par voyage en moyenne.

Annexe II

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2002-2003



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; (PC) : 1re classe; (AC) : autres classes; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

^a Un de ces postes P-3 sert à appuyer le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

^b Un de ces postes P-4 sert à appuyer les activités liées aux questions touchant les minorités et les populations autochtones.